

RÉSEAU PATRIMOINE CLIMATIQUE

PROTOCOLE D'ACCORD

I. Contexte

1. Le changement climatique est l'une des menaces les plus importantes pour les populations et leurs cultures, à l'échelle mondiale. Les preuves scientifiques démontrent sans équivoque que les concentrations croissantes de gaz à effet de serre (GES) causés par des activités humaines, telles que la combustion fossile et la déforestation, accélèrent le changement climatique et accroissent ses impacts néfastes. L'élévation du niveau de la mer et les inondations, la sécheresse et la chaleur extrême ainsi que la fréquence et l'intensité accrue des phénomènes météorologiques violents en sont les conséquences directes.
2. Les activités humaines sont responsables d'un réchauffement de la planète d'environ 1 °C depuis l'ère préindustrielle. Les impacts qui en résultent déplacent actuellement les populations et endommagent les infrastructures, les écosystèmes et les systèmes sociaux, y compris le patrimoine culturel. Ceux-ci sont pourtant essentiels, car ils garantissent une qualité de vie aux communautés et nécessitent donc des efforts urgents afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des populations.
3. Le récent *Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C* établit que toute augmentation supplémentaire du réchauffement serait considérable. Un réchauffement de la planète de 1,5 °C endommagerait gravement notre patrimoine naturel et culturel, mais les effets d'un réchauffement de 2 °C seraient quant à eux bien pires. Afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) redevables à l'activité humaine devraient diminuer d'environ 45% par rapport aux niveaux de 2010, d'ici 2030, pour atteindre le « net zéro » vers 2050. Cela nécessiterait, selon les auteurs du GIEC, des transformations profondes de l'utilisation des sols, de l'utilisation de l'énergie, des secteurs de l'industrie, du bâtiment, des transports et de la planification des villes.
4. Le consensus mondial visant à combattre le changement climatique et à accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes face à la crise climatique s'illustre aujourd'hui à travers l'Accord de Paris de 2015. Les arts, la culture et le patrimoine offrent un grand potentiel d'actions pratiquement inexploité, permettant de contribuer à un effort climatique commun et offrant la possibilité de soutenir une transition juste et équitable pour les communautés, vers des voies de développement résilient et faible en carbone. Toutes les actions couvertes par l'Accord de Paris ont une dimension culturelle importante. Elles s'illustrent notamment à travers une hausse de l'intérêt à lutter contre le changement climatique, à réduire les

émissions de GES, à renforcer notre la capacité des communautés à s'adapter face au changement climatique et, le cas échéant, à s'adapter aux pertes et dommages inévitables induits par celui-ci.

5. L'impératif de décarbonisation de l'Accord de Paris existe parallèlement aux aspirations mondiales en faveur du développement durable qui sont incarnées dans les *17 Objectifs de développement durable (ODD)* des Nations Unies. Les ODD reconnaissent le fait que nous vivons dans un monde composé de systèmes complexes et interdépendants et rappellent l'importance du rôle du patrimoine culturel dans la capacité de résilience de ces systèmes (voir, l'ODD n.11.4). Encourager ce potentiel à l'ère des changements climatiques nécessite de préciser le rôle des arts, de la culture et du patrimoine dans la mise en place de voies de développement résilient au climat, qui renforce également le développement durable et les efforts visant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités sociales.
6. Le patrimoine culturel est constitutif de l'expérience humaine. Il est une source de créativité, d'inspiration et permet de connecter les gens entre eux. Il ancre l'identité de nos communautés et incarne notre compréhension des changements dans le temps. Ceci en fait un excellent outil de communication pour illustrer les impacts du changement climatique et contribuer à catalyser l'urgence d'agir. Les preuves de l'adaptation aux changements climatiques passé, mais aussi de l'adaptation au paysage - de l'agriculture à l'utilisation de la culture matérielle - ainsi que la diversité des cultures vivantes d'aujourd'hui, constituent les bases essentielles pour comprendre comment l'environnement a été façonné par les hommes. Identifier les conséquences du réchauffement climatique pour les communautés présentes et passées est essentiel non seulement pour expliquer les changements et les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, mais également pour nous adapter à ceux-ci.
7. Les réponses et les solutions en matière de changements climatiques fondées sur les arts, la culture et le patrimoine vont de pair avec les approches de développement durable et d'économie circulaire (c'est-à-dire les approches visant à tirer le meilleur parti des ressources) créant des emplois, des opportunités économiques et des avantages pour la communauté. Ces stratégies «gagnant-gagnant» renforcent la lutte contre le changement climatique tout en préservant la culture et le patrimoine des communautés.
8. Les valeurs culturelles véhiculées par les paysages terrestres et marins de la planète incarnent à la fois leurs valeurs naturelles intrinsèques et les pratiques bioculturelles qui y sont associées. Les approches qui intègrent à la fois nature et culture peuvent faire progresser nos objectifs de durabilité, contribuer à lutte au changement climatique et à la perte de biodiversité, tout en améliorant les résultats en matière de conservation du patrimoine, en encourageant la diversité biologique et culturelle et en favorisant le bien-être des sociétés contemporaines et des générations futures.
9. Le rapport spécial du GIEC indique clairement que l'environnement bâti, y compris la chaîne d'approvisionnement qui mène à la construction de bâtiments, doit se décarboniser. Des études indiquent que les émissions globales liées à l'énergie provenant de l'exploitation des bâtiments correspondent à 28% des émissions de carbone, auquel s'ajoutent 11% d'émissions supplémentaires liées aux matériaux et au processus complets de la construction du bâtiment. La pertinence du secteur du patrimoine dans ce domaine varie selon les régions et comprend: (1) les émissions de GES associés à l'environnement bâti historique. Alors que

la contribution de l'environnement bâti historique aux émissions de GES du secteur de la construction varie d'une région à l'autre, elle est considérable dans de nombreux domaines. En conséquence, il est essentiel d'élaborer des politiques et des stratégies visant à réduire considérablement les émissions et à améliorer l'efficacité énergétique de l'environnement bâti historique. Parallèlement, les interventions doivent veiller à ce que les caractéristiques traditionnelles respectueuses du climat restent intactes et à ne pas compromettent la longévité et la résilience du bâtiment; (2) Le carbone «évitée» ou «incorporé» associé à l'environnement bâti historique grâce à la réutilisation durable des bâtiments existants, par opposition à la construction d'un nouveau bâtiment; et (3) la contribution des matériaux et de la conception des bâtiments traditionnels et historiques aux modes de construction contemporains et futurs. Il est important de reconnaître que de nombreuses pratiques, techniques, matériaux et types de conception liée aux constructions traditionnelles sont intrinsèquement durables, économes en énergie et peuvent orienter la conception de nouveaux bâtiments adaptés au climat de demain.

10. Bien que les institutions artistiques, culturelles et patrimoniales soient importantes pour la plupart des communautés, elles ne sont souvent pas directement impliquées dans la lutte au changement climatique (bien qu'il existe un nombre croissant d'exceptions notables). Malgré des liens profonds entre le changement climatique et la culture, il existe aujourd'hui des milliers d'acteurs et de défenseurs des arts, de la culture et du patrimoine dont les talents n'ont pas encore été mobilisés sur les questions liées au changement climatique, notamment des anthropologues, des archéologues, des architectes, des artistes, des conservateurs, des historiens, des bibliothécaires, des musiciens, des urbanistes, des gestionnaires de sites, ainsi que scientifiques, des chercheurs, des enseignants et des universitaires, en plus de tous les porteurs de connaissances autochtones et de «sagesse» locale.

II. Intentions d'engagement

Les signataires du présent document (ci-après dénommés «les parties») s'engagent à intensifier leurs efforts pour lutter contre le changement climatique et à aider les communautés à atteindre les objectifs de décarbonisation et les autres objectifs de l'Accord de Paris, en soulignant (i) que les arts, la culture et le patrimoine sont tous touchés par le changement climatique et constituent un atout pour la lutte contre ceux-ci; et (ii) que les arts, la culture et le patrimoine (y compris les sites et les paysages, les institutions et les collections ainsi que la créativité, le patrimoine immatériel, les savoirs traditionnels et les pratiques) constituent une ressource inestimable pour aider les communautés à réduire les émissions de GES et à renforcer leur capacité d'adaptation, en admettant aussi que les risques liés au climat fragilisent ces ressources et doivent également être pris en compte.

III. Domaines d'action, de coordination et de coopération

Les parties conviennent que, pour mener à bien les actions liées à ce document, la coordination et la coopération seront bénéfiques et renforceront les efforts des participants. Les parties conviennent de travailler ensemble par le biais d'un réseau de soutien mutuel volontaire, le **Réseau Patrimoine Climatique**.

Les parties peuvent être les conseils, les bureaux, les ministères, les organisations intergouvernementales et les agences de gestion de sites, ainsi que les ONG, les universités, les entreprises et les autres organisations des villes, des États, des provinces, des régions, des peuples et des tribus, ainsi que le secteur des arts, de la culture et du patrimoine en général.

Les discussions promues par le **Réseau Patrimoine Climatique** traiteront les considérations suivantes:

- L'influence des acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine sur les politiques climatiques et leur capacité d'aide aux instances juridiques compétentes à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES), en mettant de l'avant une approche durable des dimensions culturelles de la consommation et des modes de production (énergie propre, efficacité dans l'utilisation des terres et des ressources, etc.) ;
- L'appui aux bureaux et aux agences de l'art, de la culture et du patrimoine dans la compréhension de leur rôle dans la planification de la décarbonisation et de la réduction de l'empreinte carbone du patrimoine bâti, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris pour maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 2 °C ;
- Les tensions réelles et perçues entre les normes de conservation du patrimoine et les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en mettant en valeur des solutions concrètes ;
- La mise en place de politiques innovantes offrant des solutions concrètes, ainsi que la diffusion des meilleures pratiques et des nouvelles approches en matière de communication, d'éducation et d'actions pour le climat, promues et appliquées par le milieu des arts, de la culture et du patrimoine ;

- L'amélioration de la concertation entre les acteurs liés à l'art, à la culture et au patrimoine issus des paliers local, régional et national et les experts internationaux sur la question du changement climatique ;

- L'engagement des responsables du patrimoine culturel dans la lutte contre le changement climatique et la solidarité avec les bureaux et les agences des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés de première ligne et les communautés mal desservies ;

- L'apprentissage mutuel entre les membres du réseau et le partage des facteurs de succès et d'échecs vécus dans les différentes régions du monde ;

- L'accroissement de la participation des dirigeants des instances liées aux arts, à la culture et au patrimoine aux forums régionaux et internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que d'autres plateformes similaires, tout en contribuant professionnellement aux efforts mondiaux actuels ;

- La mise en lumière du rôle des acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine, dans la promotion d'approches intégrées conciliant nature et culture et mettant en évidence les liens entre les valeurs et les fonctions écologiques et sociales de la terre et de ses ressources naturelles, ainsi que les liens entre la production et la consommation, afin de promouvoir des modes de vie sains et faibles en carbone, en harmonie avec la nature ;

- Le partage des meilleures pratiques en matière de prévision et d'évaluation des impacts climatiques futurs, surtout à l'échelle régionale et locale, ainsi que le partage des meilleures pratiques visant l'intégration de ces résultats dans la planification et les investissements de tous les paliers décisionnels ;

- L'élaboration de mesures et d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis en matière de réduction des émissions de GES et d'impacts négatifs des changements climatiques sur les communautés et leurs écosystèmes culturels et patrimoniaux ;

- Le partage de modèles innovants pour financer et soutenir l'adaptation au changement climatique, incluant les approches de partenariats public-privé, les fonds de résilience et les différentes approches concurrentielles.

Ce protocole d'accord n'est ni un contrat, ni un traité, mais un engagement volontaire des signataires de s'associer au Réseau Patrimoine Climatique et de renforcer leurs efforts pour aider leurs communautés à atteindre les objectifs de décarbonisation et les autres ambitions de l'Accord de Paris. Le travail du Réseau Patrimoine Climatique est effectué par les parties avec l'aide du secrétariat Réseau, conformément au mandat qui l'accompagne. Les produits, les services et les résultats finaux du RPC seront disponibles pour tous les membres signataires, comme stipulé dans le mandat.

Réseau Patrimoine Climatique

Lettre d'engagement

Au secrétariat du Réseau Patrimoine Climatique,

Je suis heureux de confirmer que [l'organisation] soutient la vision exposée dans le protocole d'entente du Réseau Patrimoine Climatique. Par la présente, nous signons le protocole d'entente et rejoignons le Réseau Patrimoine Climatique, en collaboration avec nos pairs et avec les parties prenantes concernées, afin d'aider à élaborer, à mettre en œuvre et à améliorer le Plan d'action pour le climat dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine, le cas échéant.

Le Réseau Patrimoine Climatique est autorisé à inscrire notre organisation parmi ses membres. Notre organisation s'efforcera de communiquer cet engagement aux parties prenantes concernées et de faire connaître ses progrès au public.

Cordialement,

Signature

Lieu

Date

Veillez envoyer votre lettre d'engagement signée au secrétariat du **Réseau Patrimoine Climatique** à l'adresse suivante: info@climateheritage.org